

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-41

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
29 août 2011	Requête en référé contre la décision de Monsieur le Maire de Metz en date du 30 juin 2011 accordant un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle 23 rue Bérouard	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
29 août 2011	Recours en annulation contre la décision de Monsieur le Maire de Metz en date du 30 juin 2011 accordant un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle 23 rue Bérouard	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
28 septembre 2011	Requête aux fins d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement de conteneurs installés sur le domaine public routier	5 .8	Tribunal de Grande Instance de Metz

2^o

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTON CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
18 mai 2011	Jugement	Outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique	5.8	Tribunal pour Enfants de Metz	Condamnation du prévenu à accomplir un stage de citoyenneté d'une durée maximale d'un mois, à verser à chaque agent 100 Euros de dommages et intérêts et à la Ville de Metz 300 Euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale
28 septembre 2011	Ordonnance	Requête aux fins d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement de conteneurs installés sur le domaine public routier	5.8	Tribunal de Grande Instance de Metz	La Ville de Metz est autorisée à faire procéder à l'enlèvement desdits conteneurs, à les entreposer dans ses locaux et à disposer du contenu faute de réclamation par leur propriétaire dans les 8 jours suivant leur enlèvement pour en faire don à des associations caritatives.

2ème cas

Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire de la Ville de Metz

Date de la décision : 12 octobre 2011

N° acte : 3.3

Vu les articles L 2122 – 21 et L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 avril 2008 et l'arrêté de délégations du 7 avril 2008,

DECIDE

1 - De mettre à la disposition de Monsieur Julien LONGHI à compter du 1^{er} mai 2011, un logement de type F5 situé au 43 rue Taison à METZ, moyennant un loyer mensuel de 705 €.

2 - De mettre à la disposition de Monsieur Eric LEGRAND à compter du 1^{er} juillet 2011, un logement de type F4 situé au 17 Quai Paul Wiltzer à METZ, moyennant un loyer de 550 €.

3 – De mettre à la disposition de Madame Christiane CONRAD à compter du 1^{er} août 2011, un logement de type F3 situé au 4 rue de la Chabosse à METZ, moyennant un loyer mensuel de 380 €.

4 – De mettre à la disposition de l'Association « PH7 » à compter du 1^{er} septembre 2011, un bureau situé 57 rue Chambièrre à METZ, moyennant un loyer annuel symbolique de 15 €.

3^{ème} cas

Date de la décision : 20 septembre 2011
N° acte : 7.10

Décision prise par Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire chargé des Foires et Marchés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008 et du 30 avril 2009 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, en date du 6 mai 2011,

VU le montant des frais afférents à la consommation d'eau enregistrée au Marché Couvert durant les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2009 et les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2010,

DECIDE d'établir une participation de la consommation d'eau pour les stands de boucherie charcuterie, traiteur, poissonnerie, les cellules de beurre, œufs, fromages, boulangerie-pâtisserie, épicerie, fruits et légumes, produits de la ferme et herboristerie à l'intérieur du Marché Couvert sur la base suivante :

- 4,80 €/ml pour les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2009
- 8,50 €/ml pour les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2010.

4^{ème} cas

Décisions prises par Mme BORI, Adjoint au Maire

Date de la décision : 20 septembre 2011
N° acte : 8.1

VU les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2008,

VU les décisions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Moselle,

Madame Danielle BORI, Adjoint au Maire de la Ville de Metz, déléguée aux Affaires Scolaires, entérine les mesures de carte scolaire suivantes pour la rentrée de septembre 2011.

ECOLES MATERNELLES

1 – Attributions

- Le Pré Vert
2 rue de Stoxey attribution du 4^{ème} poste maternelle

2 – Retraits

- La Volière
22 rue du 18 juin retrait du 3^{ème} poste maternelle
- Jean Morette
33 rue de Verdun retrait du 10^{ème} poste maternelle

3 – Annulation de retraits

- Au Pommier Rose
13 rue Christian Pfister maintien du 6^{ème} poste maternelle

ECOLES ELEMENTAIRES

1 – Attributions

- Sainte Thérèse
8/10 Rue du XX^o Corps Américain attribution du 18^{ème} poste élémentaire
- De la Seille
199 Avenue André Malraux attribution du 12^{ème} poste élémentaire
- Auguste Prost
35 rue Auguste Prost attribution du 10^{ème} poste élémentaire
- Michel Colucci
4 rue Yvan Goll attribution du 5^{ème} poste élémentaire

2 - Retraits

- La Plaine et Van Gogh retrait du 7^{ème} poste à Van Gogh
- Maurice Barrès
3 rue du Roussillon retrait du 15^{ème} poste
- Jean de la Fontaine
6 Rue de Mercy retrait du 8^{ème} poste
- Jean Moulin
6 Rue Charles Nauroy retrait du 8^{ème} poste

3 – Annulation de retrait

ENSEIGNEMENT SPECIALISE - RASED

- Maurice Barrès retrait du poste surnuméraire E
 - Jean Monnet retrait du poste surnuméraire G
 - Saint Eucaire retrait du poste surnuméraire G
 - Jean de la Fontaine retrait du poste d'adaptation rattaché administrativement à cette école
 - De la Seille transfert du poste surnuméraire E implanté à l'école en poste itinérant rattaché administrativement à cette même école

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : dont sont encore en fonction à la date de la délibération.

Référence nomenclature «ACTES» :